



Réf. Farde e-Assemblées : 2350203

N° OJ : 78

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2020

**Objet :** Contrat de Quartier Durable JONCTION : Parc Urbain.- Convention de financement relative à la pérennisation d'une fresque de "street-art" conçue dans le cadre du programme 101e% de la SLRB.

Le Conseil communal,

Considérant que dans le cadre du projet « Parc urbain » du Contrat de Quartier Durable JONCTION, la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (en abrégé SLRB) finance l'intégration et la pérennisation d'une œuvre d'art sur la dalle au pied des tours de logement : une composition de pavage coloré reproduisant l'œuvre artistique participative de Vincent Glowinski ;

Considérant qu'à cette fin il y a lieu d'approuver la convention relative à l'entretien et à la pérennisation d'une fresque de « street-art » conçue dans le cadre du programme 101e% de la SLRB lors des travaux de réaménagement de la dalle du site « Brigittines »" entre la SLRB et la Ville de Bruxelles ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique :

La convention entre la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (en abrégé SLRB) et la Ville de Bruxelles, intitulée "Convention de financement relative à la pérennisation d'une fresque de « street-art » conçue dans le cadre du programme 101e% de la SLRB lors des travaux de réaménagement de la dalle du site « Brigittines »", est adoptée.

Annexes :

[Convention \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Oeuvre d'art \(dessin\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)